

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 décembre 2018
Délibération n° : 2018_67
Date de convocation : 30 novembre 2018

Objet : **POIA Bouquetin : Programme commun et innovant d'amélioration des connaissances et de conservation du Bouquetin des Alpes dans les Parcs naturels régionaux du Queyras et de la Chartreuse**

Par la suite d'une convocation en date du 30 novembre 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 06 décembre 2018 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Philippe CHABRAND

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé

Communes :

- **Abriès** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvioux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Paul HOFFMANN (1 voix); Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Ristolas** - Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, présente (1 voix) ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, excusée, pouvoir à Marie-Josée NOUHAUD (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La stratégie du Parc naturel régional du Queyras en matière de biodiversité, validée par le Comité Syndical du 28 juin 2018,

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 décembre 2018
Délibération n° : 2018_67
Date de convocation : 30 novembre 2018

Objet : **POIA Bouquetin : Programme commun et innovant d'amélioration des connaissances et de conservation du Bouquetin des Alpes dans les Parcs naturels régionaux du Queyras et de la Chartreuse**

- L'orientation B2 de la charte *Pour un nouveau Parc* : « Entretenir la vie, la biodiversité, nos paysages ».

Considérant :

- La réintroduction mise en place par le Parc naturel régional du Queyras en 1995 et 1998 ;
- La demande locale de mieux connaître les bouquetins présents et notamment leur dynamique de population et leur relation avec les autres ongulés ;
- La situation déterminante du Queyras dans l'ensemble des territoires accueillant des populations de Bouquetins des Alpes au niveau national ;
- Le caractère patrimonial de l'espèce et son intérêt socio-économique local.

Le Comité syndical, réuni le 06 décembre 2018, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	24	Nombre de suffrages exprimés : 17
Nombre de suffrages :	30	Votes Contre : 0 Pour : 17
Nombre de membres présents :	13	Abstentions : 0
Nombre de membres représentés :	4	

Décide :

De co-porter avec le Parc de Chartreuse un « Programme commun et innovant d'amélioration des connaissances et de conservation du Bouquetin des Alpes dans les Parcs naturels régionaux du Queyras et de la Chartreuse » et de déposer un dossier Région correspondant dans le cadre du Programme opérationnel interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA).

De proposer d'inscrire les actions suivantes dans ces dossiers :

- Evaluation de la diversité génétique, du statut sanitaire et du bilan démographique des populations (2020 et 2021).

Cette action consiste à réaliser des prélèvements génétiques afin de connaître la diversité génétique des deux populations « Queyras » et « Chartreuse » et d'identifier leurs spécificités par rapport au niveau national. Ces prélèvements sont prévus à la fois par prélèvements sanguins et par biopsie (prélèvements d'échantillons de peau), sur des individus mâles et femelles et de manière à couvrir une large répartition spatiale.

Dans un second temps, il est prévu de réaliser un bilan – spatial, démographique, génétique – des deux réintroductions (Queyras et Chartreuse), en s'appuyant sur les données anciennes et celles acquises pendant le projet, en ayant recours à un stagiaire commun entre les deux Parcs.

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

ID : 005-250500600-20181206-POIABOUQUETIN-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 décembre 2018
Délibération n° : 2018_67
Date de convocation : 30 novembre 2018

Objet : **POIA Bouquetin : Programme commun et innovant d'amélioration des connaissances et de conservation du Bouquetin des Alpes dans les Parcs naturels régionaux du Queyras et de la Chartreuse**

- Etude des potentialités écologiques (corridors - sites vitaux), des interactions avec les autres ongulés et du lien avec les activités socio-économiques (2020 et 2022).

Cet axe d'étude a pour objectif de comprendre l'utilisation de l'espace par les bouquetins en intra et inter-massifs. Les populations du Queyras et de Chartreuse ne se trouvant pas aux mêmes stades de colonisation, les stratégies d'étude spatiale ne sont pas tout à fait les mêmes, mais elles restent complémentaires et permettront d'améliorer la connaissance sur cette espèce. Le projet est d'équiper de colliers GPS des bouquetins selon la répartition suivante : 15 mâles dans le massif du Queyras et 5 mâles et 5 femelles dans le massif de Chartreuse.

Est également prévue une étude sur l'interaction entre le Bouquetin des Alpes et les autres ongulés (disponibilité de la ressource alimentaire, concurrence spatiale, etc.), réalisée par un stagiaire.

Il s'agit enfin d'étudier les interactions positives et négatives avec les activités socio-économiques sur les territoires du Queyras et de la Chartreuse (évolution dans le temps de la perception vis-à-vis de l'espèce, intérêt socio-économique de l'espèce, etc.), également au travers d'un stage.

- Développement de suivis participatifs et de protocoles adaptés au contexte des Parcs naturels régionaux (2020 et 2021).

Les Parcs naturels régionaux disposant de moyens humains réduits par rapport aux Parcs nationaux d'une part, et, d'autre part, mettant en avant l'appropriation par la population de l'espèce et des actions menées suite aux réintroductions, des outils de suivi participatif sont envisagés afin d'associer les habitants et les socio-professionnels et de récolter plus largement des données d'observations.

De solliciter l'Europe, le FEDER, à hauteur de 50% via le POIA ;

De solliciter la Région à hauteur de 30% ;

D'approuver le plan de financement suivant :

Postes de financement	Coût (euros)	Pourcentage
Salaire	73 691	53,57
Etudes externes	18 000	13,08
Matériel	45 871,5	33,35
Total	137 562,5	100

Avec le taux de financement indiqué ci-dessous :

Financeurs	Taux	Total
Union Européenne FEDER	50%	68 781 euros
Région	30%	41 269 euros
Auto-financement	20%	27 512 euros
Total		137 562,5 euros

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

ID : 005-250500600-20181206-POIABOUQUETIN-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 décembre 2018
Délibération n° : 2018_67
Date de convocation : 30 novembre 2018

Objet : **POIA Bouquetin : Programme commun et innovant d'amélioration des connaissances et de conservation du Bouquetin des Alpes dans les Parcs naturels régionaux du Queyras et de la Chartreuse**

De s'engager à informer le service instructeur de toute modification ;

D'autoriser le Président à signer tous les documents, et à mener toutes les démarches nécessaires pour permettre l'exécution de cette mission.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

